

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2015

Présents : M. ELSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[[Décision n°0001]]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 15.

Entendu Monsieur le Président annoncer à l'assemblée le report du point 6 de l'ordre du jour en raison de la nécessité de poursuivre l'analyse du dossier en Comité de direction.

0001 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 18 décembre 2014 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 18 décembre 2014.

Présents : M. ELSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, M.
KRIESCHER, Mmes FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. SIMONIS, Chef de corps.
Mme DOPPAGNE, Secrétaire.
[[Décisions n°0002 à 0012]]

0002 Personnel - Mobilité - Phases 2015/01 - Ouverture d'emplois

Entendu Monsieur le Président informer que le Conseil de Police prend acte du mail transmis par Mme aux membres du Conseil ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour la mobilité :
 - 3 emplois de Commissaire,
 - 6 emplois d'Inspecteur Principal,

- 4 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel.
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :
 - CP : la tenue d'une interview devant la Commission locale de sélection pour les emplois d'officier et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.
 - INP et INPP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.
- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

0003 Personnel - Calog - Ouverture en urgence d'un emploi d'opérateur pour la surveillance vidéo des lieux publics - Recrutement externe - Vu l'urgence, décision du Collège de Police - Ratification

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0009 du Collège de Police du 14 janvier 2015 décidant :

1. d'ouvrir en urgence un emploi mi-temps d'employé niveau D opérateur vidéo-surveillance via le recrutement externe, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable une fois moyennant une période d'essai de six mois.
2. de limiter les candidatures uniquement à des candidats externes à la zone compte tenu qu'il s'agit d'augmenter le nombre de personnes dédiés à cette fonction

0004 Matériel - Déclassement divers

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De procéder au déclassement du matériel et de l'équipement hors service ou n'ayant plus de valeur commerciale dont liste est versée au dossier administratif en le retirant de l'inventaire de la zone de police Vesdre.

0005 Equipement fonctionnel - Gilets pare-balles - Détermination du mode de passation du marché

Entendu Mme FAGNANT s'interroger sur la compréhension du terme gilet pare-balles « visible » ;

Entendu le Chef de Corps expliquer que le vocable visible indique qu'il est porté au dessus de la tenue, au contraire du gilet pare-balles « discret » qui est porté en dessous des vêtements ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 37.674,55 EUR - ayant pour objet l'acquisition de 85 gilets pare-balles individuels.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché ouvert conclu par la Police Fédérale au bénéfice des Zones de Police DGS/DSA 2010 R3 360.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2015 - Allocation n°330/744-51 « Achats divers matériel ».

0006 Equipement fonctionnel - Gaines discrètes - Détermination du mode de passation du marché

Reporté.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 20.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,



Florence DOPPAGNE

Le Président,

Marc ELSÉN